



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :

15

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN (absent lors du vote), Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, Gisèle JOSEPH, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Stéphanie MICHOT, Odile MARTIN, Farid RAHMOUN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Patricia VILLEMAIN représentée par René SAMUEL

Absent(s) : Marylise BERG-NICOLAS

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

DE_2025_016 - Objet : Compte Administratif 2024 - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sabine PTASZYNSKI, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	34 701,07	0,00	35 132,88	0,00	69 833,95
Opérations exercice	100 059,38	65 993,49	139 910,66	146 319,62	239 970,04	212 313,11
Total	100 059,38	100 694,56	139 910,66	181 452,50	239 970,04	282 147,06
Résultat de clôture		635,18		41 541,84		42 177,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	44 001,60	22 245,00	44 001,60	22 245,00
Total cumulé	0,00	635,18	44 001,60	63 786,84	44 001,60	64 422,02
Résultat définitif		635,18		19 785,24		20 420,42

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de réception de l'AR: 17/04/2025
004-210401451-DE_2025_016-DE
A G E D I



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions (Mme BLANCHARD Joëlle, M. RAHMOUN Farid), le Conseil municipal présidé par Madame Sabine PTASZYNSKI, Adjointe en charge des Finances :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024, budget Eau et Assainissement, et ses résultats.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 10/04/2025

Frédéric DAUPHIN

Aurélie DURAND

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2025
et publié ou notifié
le 18/04/2025

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de réception de l'AR: 17/04/2025
004-210401451-DE_2025_016-DE
A G E D I